Votre contact

**Vincent ROLDAN** 

**ASTER** 

+33768996689

vincent@aster-invest.com





2025

Document type établi pour votre client

# **DOCUMENT**D'ENTRÉE EN RELATION

# INTRODUCTION

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire l'ensemble des éléments présents dans ce document.

# **VOTRE CONTACT**

#### **ROLDAN Vincent**

2 RUE DES PIROGUES DE BERCY, 75012 PARIS 75012 PARIS Téléphone : 07 68 99 66 89

Email: vincent@aster-invest.com

# **INFORMATIONS**

ASTER
2 rue des Pirogues de Bercy
75012 PARIS
RCS de Paris n°938607140
Code Naf/Ape 6619B

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Vincent ROLDAN pour prodiquer du conseil en investissement financier.

Elles sont conservées pendant toute la durée de la relation commerciale et au delà de ce délai pendant 3 ans et sont destinées au Conseiller en Investissement Financier. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition et de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en contactant : vincent@aster-invest.com

Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

# **CONSEILS FINANCIERS**

#### Conseiller en investissements financiers

Votre conseiller est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le nº d'immatriculation **25002373** 

Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <a href="https://www.orias.fr/welcome">https://www.orias.fr/welcome</a> au titre de l'activité réglementée suivante:

## CIF Conseiller en Investissements Financiers susceptible de fournir

des conseils en investissement de manière non indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI-CIF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier: 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet: www.amf-france.org; Cette activité est contrôlable par l'AMF.

#### N° ORIAS: N°25002373

## Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller ou intermédiaire dispose, conformément à la loi , d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : AIG EUROPE SA Numéros de polices : RD01989012P

#### **Garanties**

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
CIF	150 000€	150 000€
Démarchage Financier	300 000€	600 000€

## **Partenaires**

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
Advenis	SCPI	Convention	Commission et rétrocessions
CVE	ALPSI	Convention	Commissions
Godot Fils	Cambiste	Convention	Commissions
Matis	PSFP	Convention	Commissions

3

# **ASSURANCE**

#### Courtier

Votre intermédiaire d'assurance est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS)

sous le n° d'immatriculation 25002373

Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <a href="https://www.orias.fr/welcome">https://www.orias.fr/welcome</a> au titre de l'activité réglementée suivante:

# IAS Intermédiaire en Assurance catégorie courtier de type B :

Conseil partiellement indépendant. Peut potentiellement travailler avec toutes compagnies d'assurance mais peut avoir des accords commerciaux avec certaines.

L'activité d'IAS est contrôlable par l'Autorité Prudentielle de Contrôle et de Résolution (ACPR), adresses courrier: 4 place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09, et internet: https://acpr.banque-france.fr/fr

## N° ORIAS: N°25002373

## Responsabilité civile professionnelle

Souscrites auprès de : AIG EUROPE SA Numéros de polices : RD01989012P

## **Garanties**

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
IAS	1 564 610€	2 315 610€

## **Partenaires**

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
Cardiff	Assureur	Courtage	Commissions et rétrocessions sur encours
Unep	Assureur	Courtage	Commissions et rétrocessions sur encours
Vie Plus	Assureur	Courtage	Commissions et rétrocessions sur encours

# **IMMOBILIER**

# **Agent immobilier**

**Agent Immobilier:** Carte T n°CPI 7501 2025 000 000 085

délivrée par la CCI Paris Île-de-France.

Non détention de fonds (Garantie financière de 150 000 € auprès d' AIG Europe SA, Succursale pour la France Tour CBX - 1

Passerelle des Reflets, 92400 Courbevoie) L'activité est contrôlable par la DGCCRF.

# Responsabilité civile professionnelle

Souscrites auprès de : AIG EUROPE SA Numéros de polices : RD01989012P

# **Garanties financières**

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
Agent Immobilier	150 000€	150 000€

# **Partenaires**

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
GreenCity, Catella, Ogic, Marignan,	Promoteur	Mandat	Commissions

5

# **MÉDIATEURS**

#### Saisir un médiateur :

# I - Médiateur compétent litiges avec une entreprise :

Médiateur de l'Anacofi 92 rue d'Amsterdam 75009 Paris

# II - Médiateurs compétents litiges avec un consommateur :

# Pour les activités de CIF

Mme Marielle Cohen-Branche, Médiateur de l'AMF Autorité des Marchés Financiers 17, place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 Site internet : https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur

#### Pour les activités d'assurance

La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 PARIS CEDEX 09

Site internet: https://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur

#### Pour les activités Immobilières

Médiation de la consommation - ANM Conso 2 rue de Colmar 94300 VINCENNES Site internet: https://www.anm-conso.com/site/particulier.php

# **RÉMUNÉRATION**

De façon générale, les prestations du Conseiller peuvent être rémunérées par :

- Des honoraires (au forfait, au temps passé selon barème ; et/ou au résultat sur la base d'une assiette et d'un barème). A titre indicatif, le taux horaire 250€ TTC. Ce taux peut évoluer à tous moments sur décision de la direction d'ASTER.
- Des rémunérations liées aux décisions d'investissement que le Client prendra à l'issu de la prestation de conseil.

Les honoraires feront l'objet d'une facture payable sans escompte dans un délai de 30 jours.

Le client est informé que pour tout acte d'intermédiation, le conseiller est rémunéré par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser le produit, auxquels s'ajoutent une fraction des frais de gestion.

Au titre de l'accompagnement du client, une information plus précise sera fournie ultérieurement sur simple demande une fois connus les supports choisis par ce-dernier. Dans ce cadre, le conseiller évalue un éventail large d'instruments financiers émis par une entité avec laquelle il entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques, économiques ou contractuels.

Selon le type de mission effectuée, ASTER peut être rémunérée sous forme de commissions, d'honoraires et/ou d'avantages en nature.

# MÉTHODES DE COMMUNICATION

Dans le cadre de notre relation, nous mettons à disposition du Client un espace dédié et sécurisé permettant d'interagir avec son conseiller. Cet espace constitue le principal canal d'échange et offre diverses fonctionnalités, notamment :

- La mise à jour des éléments de connaissance et de profil du client,
- La transmission sécurisée de documents,
- L'accès aux informations relatives aux actifs et au passif du Client, notamment via des mécanismes d'agrégation de données financières,

Le Client autorise expressément, le cas échéant, le conseiller à recevoir directement de la part des compagnies d'assurance, établissements bancaires et autres organismes financiers, les informations le concernant, sous réserve qu'un contrat ait été préalablement conclu avec ces entités dans le cadre de la prestation du conseiller.

## Préférence pour la Communication Électronique

Afin d'assurer une fluidité et une réactivité maximales, la communication sera prioritairement réalisée par voie électronique, notamment via l'espace dédié, le courrier électronique ou d'autres outils numériques sécurisés. Toutefois, le Client conserve la possibilité de demander une communication sous format papier pour tout document, ce qui lui sera fourni sur demande spécifique.

## Sécurisation des échanges

Nous nous engageons à assurer la confidentialité et la sécurité des informations échangées. Tous les échanges électroniques transitent via des canaux sécurisés, et l'accès à l'espace dédié est protégé par des dispositifs d'authentification renforcée.

## Conservation des Documents et Historique des Échanges

Les documents et échanges réalisés dans l'espace dédié sont conservés pendant une durée conforme aux exigences réglementaires en vigueur. Le Client peut accéder à son historique et en demander une extraction à tout moment.

En acceptant ces modalités de communication, le Client reconnaît être informé des moyens privilégiés d'échange avec son conseiller et des conditions de transmission des informations relatives à son patrimoine

# **RÉCLAMATIONS**

Pour toute réclamation ASTER peut être contactée selon les modalités suivantes :

Par courrier: ASTER, 2 Rue des Pirogues de Bercy 75012 Paris

Par téléphone : **07 68 99 66 89** 

Par mail: vincent@aster-invest.com

Traitement des réclamations :

ASTER s'engage à traiter votre réclamation sous **dix jours ouvrables** maximum à compter de l'envoi de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée dans ce délai et **deux mois maximum** entre la date d'envoi de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client.

# **DATE ET SIGNATURE**

Rédigé en deux exemplaires dont l'un a été remis au client	

Le Conseiller
Fait à :
Date:
Signature :